

# LA VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE (+ 20 000 habitants - membre de Nantes Métropole)

#### recherche plusieurs

## Animateurs / Animatrices référent (es) périscolaire et extrascolaire Temps complet

(Cadre d'emplois des adjoints d'animation)

Envie d'intégrer un Projet Éducatif Local fort et structurant, qui met en avant des valeurs comme l'autonomie, la citoyenneté, l'équité, la laïcité, la mixité, le respect et la solidarité ?

### Au sein du service loisirs enfance jeunesse, vous assurez les missions suivantes :

- Assurer l'organisation fonctionnelle des structures d'accueil en accord avec l'équipe
- ◆ Accueillir et encadrer un groupe d'enfants
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif local
- Participer à l'élaboration du projet d'animation
- Participer aux réunions d'équipes pédagogiques et rendre compte de l'activité
- Participer aux actions de prévention mises en œuvre en direction des enfants
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité
- ♦ Aider au repas des enfants, appliquer les consignes relatives aux protocoles d'accueils individualisés, et participer à l'entretien de la salle de restauration
- Participer à l'installation, au rangement et au nettoyage du matériel et du mobilier

Contraintes liées au poste : Réunions possibles en soirée

Rémunération : Statutaire, régime indemnitaire, 13ème mois

## Envie de faire partie de l'aventure ?

- Vous disposez d'une formation dans le domaine de l'animation ( BAFA , BAFD, BPJEPS, ...)
- ♦ Vous avez votre permis B
- Vous avez une expérience dans le domaine de l'animation enfance
- Vous avez des connaissances en développement de l'enfant
- Vous avez une expérience professionnelle dans le secteur
- Vous avez le sens des responsabilités
- Vous êtes dynamique
- Vous aimez travailler en équipe

Merci d'adresser lettre de candidature et CV par mail à l'attention de Mr le Maire sous **ref 2022-63** à <u>recrutement@lachapellesurerdre.fr</u>

vous êtes déjà fonctionnaire, il faudra joindre une copie du dernier arrêté de situation administrative

Vous avez jusqu'au 2 octobre 2022 Date des entretiens : semaine 41 Postes à pourvoir le 1<sup>er</sup> janvier 2023